

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DVD 85 Indemnités amiables pour des dommages subis sur le réseau public fluvial de la Ville de Paris par les bateaux Luxor, Isarno, Fratellino et Corinth Mistral.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés à des bateaux naviguant sur le réseau public fluvial de la Ville de Paris et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Vu les procès-verbaux d'estimation des dommages n° 71/2016 des 16 et 24 mars 2016 pour le bateau LUXOR ; n° 37/2016 des 5 et 23 février 2016 pour le bateau ISARNO ; n° 64/2016 des 10 et 17 mars 2016 pour le bateau FRATELLINO ; et n° 56/2016 des 2 et 14 mars 2016 pour le bateau CORINTH MISTRAL ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à concurrence de 10 892,94 euros, aux indemnités amiables respectives des tiers désignés ci-après, en réparation définitive des dommages occasionnés le 16 juin 2013 au bateau LUXOR, le 24 avril 2014 au bateau ISARNO, le 9 avril 2015 au bateau FRATELLINO et le 19 septembre 2015 au bateau CORINTH MISTRAL

Désignation du bénéficiaire	Devise du bateau	Date du sinistre	Montant de l'indemnité
X	LUXOR	16 juin 2013	1 150,00 euros
X	ISARNO	24 avril 2014	4 799,50 euros
X	FRATELLINO	9 avril 2015	300,00 euros
X	CORINTH MISTRAL	19 septembre 2015	4 643,44 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67, nature 678, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO